

A.C.I.T. INFOS HEBDO

7 juin
2024



CHABBAT BAMIDBAR

Entrée : 21h34

Sortie : 22h53

**Yom Yerushalayim : mercredi 5
juin**

**Roch Hodech Sivan : vendredi 7
juin, allumage jeudi soir**

Horaires

VENDREDI 7

Office à 19h00

Chir Hachirim puis
Arvit

SAMEDI 8

Cours sur la
Haftara à 19h00
Minha à 19h30
puis Séouda
Chlichit

2^è cours sur les
Pirke Avot puis
Arvit

Avec toutes mes
amitiés.

Chabbat chalom

Paul LEVY

Le Dvar Torah du rabbin sur la fête de CHAVOUOT

Après quarante-neuf jours de préparation, nous voici désormais proches du jour le plus solennel de l'année : la fête du don de la Torah. Contrairement à la pensée populaire, ce n'est pas à Yom Kippour que se joue notre avenir, mais bien à Chavouot. En effet, alors que le jour de Kippour permet un effacement des fautes que l'on regrette, la sainteté de la fête de Chavouot nous donne des forces spirituelles pour toute l'année à venir. C'est durant cette fête qu'est déterminée notre capacité à étudier la Torah et à accomplir les commandements divins. L'enjeu est donc de taille.

Le Or Ha'haïm écrit que le nom de Chavouot tire racine du mot chévoua, signifiant un serment. Au pluriel, chavouot. Il est en fait question de deux serments : le peuple d'Israël jura devant l'Éternel qu'il Le servirait de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces, et Dieu jura devant les Hébreux qu'il ne les remplacerait jamais par une autre nation ; quoi qu'il arrive, ils resteraient Ses enfants.

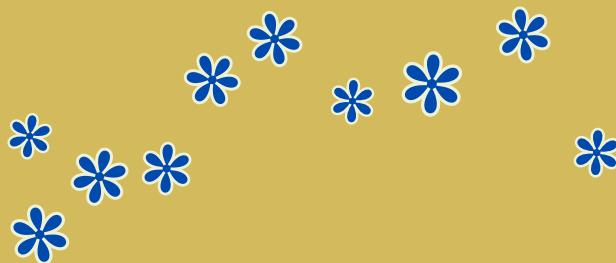
(...)

À propos de Chavouot, le verset dit : "lorsque vous apporterez une nouvelle offrande pour Dieu".

En effet, il s'agit d'un jour de renouveau. Nous ne commémorons pas le don de la sainte Loi il y a plus de 3300 ans, mais célébrons le fait que chaque année, à Chavouot, le serment d'Israël envers Dieu, et celui de Dieu envers Israël, est renouvelé. C'est à nous qu'il incombe d'être au niveau de cette divine et éternelle promesse, en nous rendant à la synagogue durant cette fête, et surtout en assistant aux cours de Torah pour nous rapprocher de notre Créateur et mériter une année merveilleuse à la fois sur le plan matériel que spirituel.

Avner NAHUM

Hag Saméah



Chavouot 2024

Mardi 11 juin

Minha 19h30 avec seouda offerte
par Paul LEVY à la mémoire de
son père
suivi de Arvit de la fête

Veillée : à partir de 23h30

Mercredi 12 juin Yom Tov
Chaharit 9h30 avec lecture des
Dix Commandements

Grand cours de Torah à 19h, suivi
de la lecture de Mégila de Ruth
Minha 20h suivi de Arvit

Jeudi 13 juin Yom Tov
Chaharit 9h30
Grand cours de Torah à 19h
Minha 20h.

L'agenda de la semaine



TALMUD TORAH
pour les enfants
dimanche de 10h à 12h

Epicerie ouverte
dimanche 10h-12h
et chaque mercredi de 18h30 à 19h30

Cours de pensée juive
chaque mardi à 20h30
par le rabbin Avner NAHUM

Café et thé chauds à volonté désormais le chabbat et les jours de fête, et séouda lors de Minha.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACIT



Cher (e)s Ami (e) s,

Vous êtes cordialement invité(e)s à l'**Assemblée Générale extraordinaire - AGE** qui sera **suivie de l'Assemblée Générale - AG de l'ACIT** qui se déroulera **le 17 juin 2024 à 20h00** au centre communautaire.

Voici l'ordre du jour :

1 - AGE

- Modification et mise en conformité des statuts de l'ACIT
 - Désignation d'un commissaire aux comptes

2 - AG

- Rapport moral
- Rapport financier
- Cotisations et tarifs 2024
- Questions diverses

Nous vous rappelons que pour participer aux votes, il faut être à jour de sa cotisation 2023.

Vous pourrez voter :

- En étant présents physiquement
- En utilisant le pouvoir ci-dessous pour vous faire représenter.
- En renvoyant par e-mail le bulletin de vote ci-joint, indiquant si vous approuvez ou si vous rejetez la modification des statuts.

Paul LEVY

Je soussigné **donne pouvoir à**
.....

**Afin de me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire
et à l'Assemblée Générale de l'ACIT le 17/06/2024
et voter en mes lieu et place.**

Fait à le

Signature

BULLETIN DE VOTE

Je soussigné (nom et prénom) :

- Vote pour la modification des statuts de l'ACIT**

- Vote contre la modification des statuts de l'ACIT**

**Le pouvoir et/ou le bulletin de vote devront être envoyés par
e-mail à : p.sebaoun@gmail.com ou
par voie postale à ACIT 37 rue Parmentier 37000 TOURS
avant le 17 juin 2024 date de l'AGE et de l'AG.**



Projet de modification des statuts :
en pièce jointe